

Identification du poste	
Intitulé du poste	Conseiller – Ergonome du travail - Psychologue du travail (H/F)
Direction	Direction des ressources humaines
Service	Santé Sécurité Qualité de vie et Conditions de travail
Cellule / COR / Collège / Secteur	
Résidence administrative	Le Puy en Velay
Type d'emploi	Titulaire ou contractuel

Informations administratives	
Cadre d'emplois	Attachés territoriaux Psychologues territoriaux
Grades	Tous les grades
Métier	Conseiller – Ergonome du travail - Psychologue du travail
Groupe de fonctions	A4
Sujétions spéciales	Non
NBI (titulaire uniquement)	Non
Temps de travail	Complet

CONTEXTE

La Direction des Ressources Humaines comprend une Direction Déléguée Appui et pilotage et un Pôle Développement RH et Vie au Travail ; ce dernier se décline en deux services : Service Santé Sécurité Qualité de Vie et Conditions de Travail, Service Mobilité Compétences, rattachés au Directeur des ressources humaines. Elle regroupe une trentaine d'agents aux expertises diverses et complémentaires.

Le poste de psychologue du travail a été créé le 1^{er} juillet 2023 pour renforcer l'équipe affectée au service Santé Sécurité Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Intégré à l'équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, d'une infirmière de santé au travail, de l'assistante sociale du personnel, d'un conseiller de prévention et assistants de prévention, le conseiller – Ergonome du travail - Psychologue du travail - intervient dans le cadre d'un soutien à la collectivité et aux agents sur différents champs de compétence : prévention des risques psychosociaux, accompagnement managérial collectif et/ou individuel, accompagnement du changement. Spécialiste de l'environnement professionnel, il s'intéresse à l'ensemble des interactions entre les individus et leur travail. Il est également force de proposition pour développer des actions de prévention notamment pour les risques psychosociaux.

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET TACHES

1. Accompagnement individuel des agents

- Assurer un accompagnement psychologique individuel à visée préventive et curative, auprès des agents rencontrant des difficultés en lien avec leur travail
- Réaliser des entretiens d'écoute, d'analyse et de soutien, permettant :

- le repérage précoce des situations à risque,
- la compréhension des interactions entre l'agent, son activité et son environnement de travail,
- la prévention de l'aggravation des situations à risque
- Analyser les situations professionnelles à l'aide des méthodes de la psychologie du travail, en intégrant les dimensions organisationnelles, relationnelles et managériales
- Proposer, en lien avec la DRH et les acteurs concernés, des mesures d'accompagnement adaptées, individuelles et/ou organisationnelles
- Contribuer aux démarches de maintien dans l'emploi, de reprise d'activité, d'accompagnement des transitions professionnelles et de prévention de la désinsertion professionnelle

2. Accompagnement des collectifs de travail

- Intervenir auprès des collectifs de travail à titre :
 - préventif, pour anticiper les risques psychosociaux,
 - curatif, dans le cadre de situations de travail dégradées ou conflictuelles
- Répondre aux demandes d'intervention des directions, en analysant les situations collectives en lien avec les managers
- Réaliser des diagnostics de conditions de travail et de fonctionnement des collectifs, en s'appuyant sur l'analyse de l'activité réelle
- Proposer et mettre en œuvre des modalités d'intervention adaptées : ateliers collectifs, groupes de travail, médiation, groupes de parole, accompagnement managérial...
- Restituer les analyses et accompagner les collectifs et l'encadrement dans les transformations organisationnelles nécessaires
- Intervenir dans le cadre de situations de crise ou d'événements potentiellement traumatiques, incluant des actions de post-événement en pilotant la cellule d'urgence de soutien psychologique (CUSP) du Département

3. Prévention des risques psychosociaux

- Participer à la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)
- Contribuer à l'évaluation des RPS et à leur intégration dans le DUERP
- Piloter les plans d'actions RPS du DUERP
- Mettre en place des outils et méthodes (process, protocoles, guides, quarts d'heure 2SQVCT...)
- Participer aux instances, groupes de travail et équipes pluridisciplinaires
- Piloter des groupes de travail sur les thématiques RPS en étant force de proposition
- Apporter conseils, appui et expertise aux services et aux directions en matière de RPS, QVCT et dans la gestion des situations sensibles

4. Sensibilisation, conseil et formation

- Sensibiliser et accompagner les managers et les agents à la prévention des RPS et à l'amélioration de la QVCT
- Concevoir et animer des actions de sensibilisation adaptées aux enjeux identifiés sur le territoire
- Contribuer à la diffusion d'une culture partagée de la santé mentale au travail, notamment via l'organisation, l'animation et le suivi des formations de type Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et autres formations santé et sécurité au travail
- Participer à l'élaboration, au déploiement et à l'évaluation de la politique 2SQVCT du Département

5. Développement d'une offre de service territorialisée et projets transversaux

- Contribuer à la construction et au déploiement d'une offre de service structurée et ambitieuse en matière de prévention des RPS, de 2SQVCT et d'accompagnement des organisations, permanences sur le terrain...
- Adapter les modalités d'intervention aux réalités et spécificités du territoire départemental (sites, métiers, risques)
- Participer à la territorialisation des actions de prévention, en lien avec les directions et les acteurs locaux
- Contribuer, en tant que conseiller, à des projets transversaux en qualité, organisation du travail, ergonomie, études de postes et amélioration continue. Le cadre global d'analyse est de pouvoir lier les problématiques d'aménagements ergonomiques d'un poste de travail aux aspects humains et psychologiques
- Participer à des démarches de qualité et de performance publique, dans une logique d'amélioration durable des conditions de travail

- Évaluer l'impact des actions menées et contribuer à leur ajustement dans une logique d'amélioration continue

COMPETENCES REQUISES

Niveau requis : Master 2 en ergonomie - psychologie du travail ou psychologie avec spécialisation travail/organisation

- Permis B requis

Une expérience ou un intérêt pour les démarches qualité et de performance publique (dont modèles de type EFQM) constitue un atout.

La qualification de formateur en Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) constitue un atout. À défaut, le psychologue du travail devra s'inscrire dans une démarche de formation afin de pouvoir intervenir dans ce cadre, en lien avec l'académie interne de formations Santé, Sécurité, Qualité de Vie et Conditions de Travail (2SQVCT).

Compétences techniques

- Connaissances et compétences en psychologie du travail, RPS, organisation du travail et 2SQVCT
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales appréciée
- Capacité à conduire des diagnostics collectifs et à accompagner le changement
- Maîtrise des techniques d'entretien et d'analyse des situations professionnelles
- Maîtrise des techniques d'analyse de l'activité, de l'ergonomie et de l'amélioration continue des organisations

Compétences transversales

Organisationnelles :

- Autonomie
- Rigueur
- Sens du service public
- Rendre compte
- Être force de proposition

Personnelles :

- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Posture éthique
- Neutralité
- Discrétion professionnelle et respect de la confidentialité
- Capacité d'analyse

Relationnelles :

- Capacité à travailler en réseau et en équipe avec méthode
- Qualités d'écoute
- Qualité d'observation
- Qualités d'analyse
- Qualités de discernement
- Capacité à animer des formations, savoir et pouvoir transmettre

ORGANISATION PERMETTANT L'EXERCICE DES MISSIONS

Positionnement hiérarchique : Chef du service Santé, Sécurité, Qualité de Vie et Conditions de Travail

Niveau d'intégration dans une équipe : en équipe

Relations fonctionnelles :

- la médecine du travail,
- les gestionnaires Santé,
- le conseiller de prévention,
- l'assistante sociale du personnel,
- la conseillère mobilité - diversité – handicap,
- les directions, les services et les managers.

AUTONOMIE

- Haute

SPECIFICITES DU POSTE

Organisation du temps de travail :

- Poste à temps complet
- Télétravail possible

Territoire d'exercice : Le départemental de la Haute-Loire